

COMMUNE DE LIGINIAC

DECISION DU MAIRE N° 2026-002

Le maire de la commune de LIGINIAC,

Vu la délibération N°2024-035 l'autorisant à passer des marchés de fournitures dans la limite de 30 000 euros lorsque ces crédits sont inscrits au budget ;

Vu la délibération N°2025-070 concernant l'engagement du quart du budget de l'exercice 2025

DECIDE

Article 1

Vu le devis de l'entreprise COMAT & VALCO en date du 14/11/2025 et reçu en mairie le 30/12/2025 ;

Considérant qu'il est nécessaire de finaliser la signalétique des hameaux suite à la procédure d'adressage ;

Monsieur le Maire décide :

- D'accepter le devis N°VP342991 de l'entreprise COMAT & VALCO pour un montant de 3960,00 euros
- D'engager cette dépense au compte 2152 – Installation de voirie

Article 2 :

La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Ussel, notifiée au comptable public en charge des finances de la commune et inscrite au registre des décisions.

A Liginiac, le 12 janvier 2026

Frédéric BIVERT, Maire de Liginiac

Envoyé en préfecture le 13/01/2026

Reçu en préfecture le 13/01/2026

Publié le 13/01/2026

ID : 019-211911300-20260109-DM2026001-AR

Berger
Levraud

